Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015) **Heft:** 2083

Artikel: Le droit d'initiative populaire, mal-aimé, maltraité : améliorer l'exercice

du débat démocratique plutôt que restreindre les droits populaires

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017342

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le droit d'initiative populaire, mal-aimé, maltraité

Améliorer l'exercice du débat démocratique plutôt que restreindre les droits populaires

Jean-Daniel Delley - 11 June 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27734

La Suisse est-elle malade de sa démocratie directe, et plus particulièrement de l'initiative populaire? Ce diagnostic, souvent posé, confond les causes et les effets. Ce sont les conditions du débat démocratique qu'il faut soigner.

Tour à tour ou simultanément sont mis en cause l'augmentation continue du nombre d'initiatives soumises au vote depuis les années 1970, leur taux de succès croissant en votation populaire et les problèmes posés par leur mise en œuvre en regard du respect des droits fondamentaux et des engagements internationaux de la Suisse.

On sait les difficultés auxquelles sont confrontés le gouvernement et le Parlement pour concrétiser l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine (2008), le renvoi des criminels étrangers (2010), l'interdiction professionnelle des pédophiles (2014) et la limitation de l'immigration (2014).

Les propositions de réforme ne manquent pas

Cette mise en cause engendre toute une palette de propositions de réforme. La plus complète provient d'Avenir Suisse, un centre de réflexion d'inspiration libérale. Nous en avons souligné ici les

faiblesses (DP 2076). Astrid Epiney, la nouvelle rectrice de l'Université de Fribourg, suggère de limiter la formulation des initiatives à des termes généraux, de manière à laisser aux autorités une marge de manœuvre suffisante. Foraus, un forum de politique étrangère, propose que la votation sur une initiative contraire à nos engagements internationaux porte également sur l'éventuelle dénonciation de l'accord concerné. Pour le politologue fribourgeois Damir Skenderovic, des règles juridiques claires devraient écarter d'emblée les initiatives contraires au droit international.

Ces propositions n'ont guère de chance d'aboutir, perçues qu'elles sont comme une limitation des droits populaires.

Paradoxalement le droit d'initiative, héritage institutionnel de la Révolution française, est accepté en 1891 sans enthousiasme - 60% des suffrages et une participation inférieure à 50%. Ce droit, conquis d'abord dans les cantons par le mouvement démocrate, est revendiqué au niveau fédéral tout à la fois par la gauche radicale et les conservateurs, des minoritaires donc. Il ouvre la possibilité de contester les positions des autorités élues. Mais aujourd'hui, le droit d'initiative

est génétiquement inclus dans la culture politique helvétique.

Au-delà des discours convenus sur les bienfaits de la démocratie directe, il reste cependant le mal-aimé des élus qui, à juste titre, y voient un concurrent dans l'expression de la volonté populaire. Déjà en 1893, Numa Droz, qui vient de quitter le Conseil fédéral, voit s'ouvrir avec ce nouveau droit l'ère de la démagogie. Il est vrai que les débuts de l'initiative populaire semblent lui donner raison - interdiction de l'abattage rituel du bétail. ouvertement antisémite: interdiction de l'absinthe -, des propositions engendrées par une émotion momentanée et qui s'imposeront de temps à autre jusqu'à nos jours.

Restaurer les conditions du débat démocratique

Faut-il pour autant discipliner le droit d'initiative de manière réglementaire? Ou, comme le fait Damir Skenderovic, mettre en doute la pertinence de la démocratie directe et le choix restreint qu'elle propose entre acceptation et rejet? Pour lui, cette procédure ne serait plus fonctionnelle pour la politique du 21e siècle, vu la complexité et la portée de certaines questions. Ailleurs pourtant la revendication d'une participation démocratique accrue se fait toujours plus insistante, comme notamment

au Bade-Würtemberg ou dans le Trentin-Haut-Adige. Et le Centre de recherche sur la démocratie directe ne cesse d'être sollicité par des collectivités étrangères.

Certes, depuis plus d'un siècle les conditions d'exercice de la démocratie directe ont profondément changé. Le défi n'est-il pas dès lors d'améliorer ces conditions plutôt que d'en rabattre sur la participation populaire? Si comme l'affirme à juste titre Damir Skenderovic, la démocratie directe implique

un débat argumenté dans l'espace public, alors c'est la qualité de cet espace public qu'il s'agit de promouvoir.

En donnant aux partis politiques les moyens de se faire entendre puisqu'ils jouent un rôle primordial dans la formation de l'opinion. Et, en contrepartie, en instaurant la transparence des moyens financiers engagés dans les campagnes référendaires. En développant, très en amont des votations, les forums et autres tables rondes citoyennes, à

l'image de ce que réalise le Centre d'évaluation des choix technologiques, de manière à mettre en évidence les conséquences possibles d'une initiative.

Bref, pour éviter que ne se répète la campagne lamentable sur la redevance radio-TV, monopolisée par les mensonges et les diffamations propagés par l'Usam. Si les outrances et la démagogie prennent le pas sur le débat, c'est bien parce que l'espace public n'est pas suffisamment occupé.

Intégration des migrants: plutôt rapide

Au-delà des impressions subjectives, les statistiques apportent des éléments d'information concrets

Jacques Guyaz - 10 June 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27726

Le rôle de l'Office fédéral de la statistique (OFS) n'est pas d'interpréter les chiffres qu'il publie, mais de mettre à disposition des données aussi fiables et précises que possible, à charge pour les intéressés, qu'ils soient journalistes, universitaires, politiques ou simples curieux, d'en tirer analyses et commentaires. Mais l'OFS publie une véritable avalanche d'informations qu'il n'est pas toujours aisé d'assimiler.

Il en va ainsi des données concernant, pour reprendre la terminologie de l'OFS, «l'état de l'intégration de la population issue de la migration», autrement dit l'un des sujets qui font l'objet d'une

dramatisation permanente de notre vie politique. L'OFS ne propose pas moins de 68 indicateurs pour mesurer l'intégration des migrants, tout en précisant que 33 d'entre eux sont véritablement importants.

Impossible de les traiter tous, mais plusieurs d'entre eux livrent des indications significatives sur l'intégration de la deuxième génération d'immigrants.

Prenons la part de la population qui touche des bas salaires, soit une rémunération inférieure aux deux tiers du salaire médian. Dans notre pays, 14,9% des salariés sont dans cette situation. Ce taux est de 12,4% chez les

autochtones. Il se monte à 19,9% dans la première génération d'immigrants et il tombe à 14,8% dans la seconde génération, dont le taux de pauvreté se rapproche ainsi fortement de celui de la population helvétique traditionnelle.

Pour le chômage, l'évolution, bien que moins nette, est similaire. Le taux de chômage global se monte à 4,4% en 2013 et à 2,7% pour la population «non issue de la migration». 7,5% des migrants de la première génération sont sans emploi et le chiffre tombe à 6,1% pour la deuxième génération. Ces chiffres sont bien sûr difficiles à interpréter. Un indice toutefois: plus le